GUIDE PRATIQUE
DES RISQUES MAJEURS AU HAVRE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est un risque d'origine naturelle ou résultant d'une activité humaine qui a deux caractéristiques :

1. Ses conséquences pour les habitants et/ou pour les biens sont importantes, c'est un événement grave.
2. Sa fréquence est faible : si faible que les habitants sont tentés de l'oublier et de ne pas s'y préparer. Implique la combinaison d'un aléa et d'un enjeu.

ALÉAS + **ENJEUX** = **RISQUES**

La possibilité d'un évènement, d'un phénomène ou d'un danger pouvant affecter notre environnement.
Ici, des précipitations importantes.

Les personnes, équipements et/ou environnements susceptibles de subir les conséquences de l'évènement.
Ici, la population et les habitations.

Implique la combinaison des aléas et enjeux.
Ici, l'inondation.

Comment suis-je alerté en cas de risque majeur ?

Le Maire alerte et informe ses concitoyens. Selon la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée de différentes façons :

- **Par automate d'appel.** Inscription sur *alerte.lehavreseinemetropole.fr*
  Ou dans votre mairie de résidence.

- **Par la sirène.**
  Un essai des sirènes a lieu tous les 1ers mercredis du mois à 12h.

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Son modulé

1'41 min — 5 s — 1'41 min — 5 s — 1'41 min

SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE

Son continu

30 secondes

Pour écouter le signal d'alerte : *ormes.fr/identifiez-lessigaux-dalerte/*

- **Le réseau CIGNALE** peut déclencher une ou plusieurs sirènes à l'échelle de l'estuaire, 24h/24 et transmettre très rapidement les informations aux communes et services concernés.

FR-Alert

- **FR-Alert :** Dispositif d'alerte et d'informations à la population. Il permet la diffusion massive et rapide de SMS à toute personne détentrice d'un téléphone portable présente dans la zone de danger.

Quelles consignes de sécurité dois-je respecter ?

Ce qu'il faut faire

Se mettre à l'abri
dans un bâtiment et fermer l'ensemble des issues. En cas d'inondation, il faut se réfugier dans les étages.

S'informer
de l'évolution de la situation.

Respecter les consignes
pour votre sécurité.

Ce qu'il ne faut pas faire

Éviter les déplacements !
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Enseignants et éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.

Ne pas téléphoner !
Les lignes doivent rester libres pour les secours.

Ne pas fumer !
Ne pas faire de flammes ni d'étincelles

Comment m'informer de la situation ?

Écouter la radio :
ICI Normandie 95.1 FM ou sur *francebleu.fr*
France Inter 88.9 FM ou sur *franceinter.fr*
France Info 105.5 FM ou sur *francetvinfo.fr*

leHavre

Consulter :
lehavre.fr
LH.lehavre
LH_LeHavre

LE HAVRE SEINE METROPOLE

Consulter :
lehavreseinemetropole.fr
LeHavreMetro
LeHavreMetro

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Consulter :
seine-maritime.gouv.fr
allo-industrie.com

La vigilance météo

En cas de phénomènes météorologiques dangereux, la vigilance météorologique attire l'attention de tous sur les dangers potentiels et indique les précautions à prendre pour se protéger.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

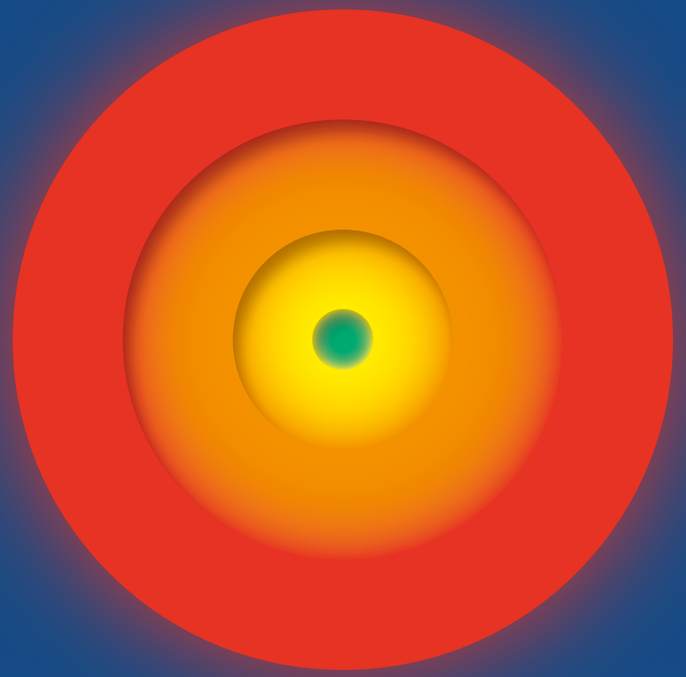

Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

Soyez très vigilant

Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.

Soyez attentif

Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.

Pas de vigilance particulière

En cas de risque majeur, qui fait quoi ?

En cas d'évènement majeur, les pouvoirs publics se coordonnent pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.

1

Les services de secours interviennent et préviennent le Maire.

2

Si l'événement est très important, le Préfet active le dispositif ORSEC.

3

Le Maire active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner la population, par exemple : évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence.

4

Information de la population, par exemple : mise en place de déviations.

5

À l'école, les enfants sont pris en charge par les enseignants, conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Dans les entreprises et les collectivités, le Plan de Mise à l'Abri (PMA) peut être déclenché.

6

La radio locale (ICI Normandie) diffuse les consignes individuelles de sécurité et informe les habitants de l'évolution de la situation.

Sommaire

Les risques d'origine naturelle

7 Inondation

8 Submersion marine

9 Tempête et vent violent

10 Mouvements de terrain

11 Cavités souterraines

12 Risque climatique : canicule, grand froid

Les autres risques

13 Risque industriel

14 Transport de matières dangereuses

15 Risques sanitaires

16 Déminage Vigipirate

Se préparer au cas où

17

Le saviez-vous ?

18

Informations utiles

19

Inondation

Une inondation est une montée du niveau de l'eau, plus ou moins rapide, qui fait suite à des pluies importantes parfois combinées à des coefficients de marées élevés.

Le Havre est située en territoire à risque important d'inondations. Une inondation est la conséquence de précipitations intenses et se matérialise par le débordement des rivières et des écoulements d'eau importants.

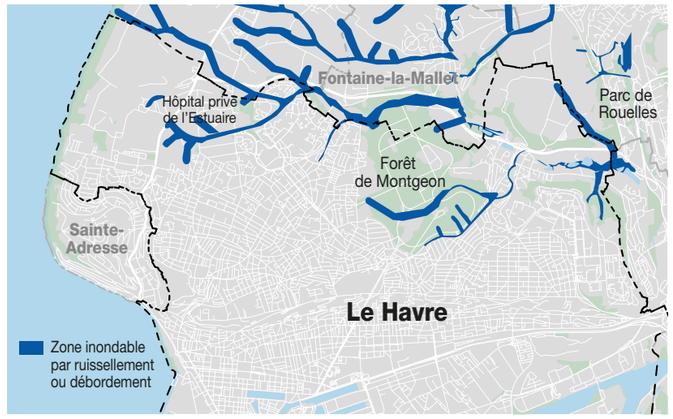

Prévention & protection

Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation** (PPRI) de la Lézarde, approuvé le 06/05/2013, cartographie la zone inondable. Dans cette zone, toute nouvelle construction est règlementée.

La mise en place de repères de crues

En zone inondable, des repères sont installés pour indiquer **les plus hautes eaux connues** et ainsi garder en mémoire le risque.

	Que dois-je faire ?			Ne pas faire		
Consignes générales						

	Que dois-je faire ?				Ne pas faire	
Consignes spécifiques inondation	Couper le gaz et l'électricité	Obturer les ouvertures pour empêcher l'eau de passer	Gagner les hauteurs et ne pas descendre dans les parking souterrains ou les caves		Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans des zones inondées	

ATTENTION ! 30 cm d'eau peuvent suffire à emporter un véhicule

Submersion marine

Ce phénomène peut être la conséquence de plusieurs facteurs :

1. **Un fort coefficient de marée :**
Plus le coefficient est fort, plus le niveau de la mer à marée haute est élevé.

2. **Le passage d'une tempête :**
Une forte dépression atmosphérique et un vent de mer peuvent entraîner une surélévation du niveau marin (appelée surcote). Associées à de fortes pluies, les hauteurs d'eau peuvent provoquer des débordements au niveau des bassins urbains et sur la zone littorale.

Prévention & protection

Le Havre fait l'objet d'un plan de prévention des risques littoraux par submersion marine (PPRL) approuvé par l'État le 1er juillet 2022. Pour protéger le quartier Saint-François suite à des débordements, dont celui de 1984, la Ville du Havre a érigé un muret de protection.

Les services municipaux, en lien avec Météo France, sont particulièrement vigilants lors des périodes de grandes marées.

La cartographie repère les zones exposées au risque dans les conditions actuelles et prend en compte les effets prévus du changement climatique en élevant le niveau de 20 cm.

	● Que dois-je faire ?			✕ Ne pas faire		
Consignes générales						

	● Que dois-je faire ?			✕ Ne pas faire	
Consignes spécifiques inondation	Couper le gaz et l'électricité	Obturer les ouvertures pour empêcher l'eau de passer	Gagner les hauteurs et ne pas descendre dans les parking souterrains ou les caves 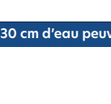	Ne pas s'engager à pieds ou en voiture dans des zones innondées 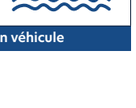	

ATTENTION ! 30 cm d'eau peuvent suffire à emporter un véhicule

Tempête et vent violent

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 90 km/h.

Ce risque est souvent accompagné de fortes pluies.
Dans notre région, ces tempêtes ont lieu surtout en automne et en hiver. Le Havre a connu de très violentes tempêtes avec des rafales dépassant les 180 km/h.
Les principaux dangers liés aux vents violents sont les effondrements de cheminées, les déracinements d'arbres, les arrachages de toitures, les chutes des lignes électriques et des projections d'éléments divers.

Prévention & protection

En cas de vents violents, 80 km/h en été et 90 km/h en hiver, **le maire peut prendre des mesures de prévention,** par exemple : annulation de manifestations en plein air ou sous chapiteaux et fermeture du parc forestier de Montgeon.

En cas de conditions météorologiques défavorables durant les grandes marées et face aux risques de projection de galets et de submersion de la digue par des paquets de mer, **l'accès à la digue nord est interdit par arrêté municipal**.

	● Que dois-je faire ?			✕ Ne pas faire		
Consignes générales						

	● Que dois-je faire ?	✕ Ne pas faire	
Consignes spécifiques tempête et vent violent	Ranger et fixer les objets sensibles au vent et rentrer les conteneurs d'ordures ménagères	Ne pas s'approcher des arbres	Ne pas s'approcher des lignes à terre

Si le phénomène est accompagné de fortes pluies : voir aussi pages 7 et 8

Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Au Havre, le risque est dû à la présence de falaises maritimes et fluviales. Il peut se traduire par des glissements de terrain et des chutes de blocs rocheux.

Les zones concernées sont :

• La falaise maritime entre Sainte-Adresse et Octeville-sur-Mer.

• La falaise fluviale intérieure, appelée « costière », située entre la ville basse et la ville haute.

Prévention & protection

Le **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) interdit toute construction à proximité du bord de la falaise.

Pour la « costière », **des ouvrages de protection doivent être mis en œuvre par les propriétaires des terrains**, par exemple la construction d'un mur de soutènement.

	● Que dois-je faire ?		✕ Ne pas faire	
Consignes spécifiques mouvements de terrain	Fermer le gaz et l'électricité	Évacuer le bâtiment et s'éloigner	Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés	

Cavités souterraines

Naturelles ou artificielles, dans le sol ou le sous-sol, au Havre les cavités souterraines sont principalement d'origine humaine : anciennes carrières (marnières, cailloutières), aqueducs de captage de source, blockhaus et abris de la seconde guerre mondiale.

La carte ci-dessous présente l'inventaire des indices de cavités souterraines. Cependant la localisation de certaines cavités est imprécise, d'autres sont encore inconnues.

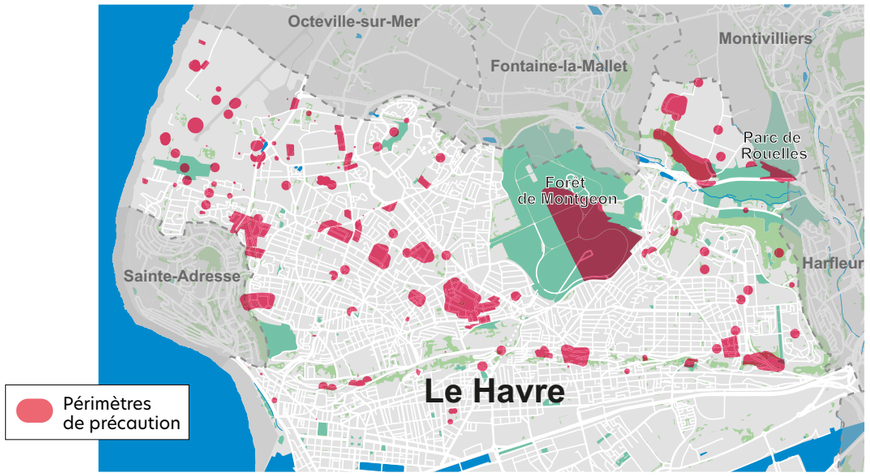

Mise à jour décembre 2024

Prévention & protection

Dans certaines situations, un périmètre de précaution est associé aux cavités souterraines.
En cas d'effondrement, il est impératif de prévenir les services municipaux.
Des mesures de protection et un accompagnement peuvent être proposés.
En cas d'urgence les habitants sont évacués.

Pour tout renseignement, contacter le service de la Protection civile Urbaine au 02 35 19 60 11

	● Que dois-je faire ?		✕ Ne pas faire	
Consignes spécifiques cavités souterraines	Fermer le gaz et l'électricité	Évacuer le bâtiment et s'éloigner	Ne pas approcher de l'effondrement ou des bâtiments	

Canicule

Grand froid

Ces risques sont liés à des températures inhabituelles.

La **canicule** est définie comme un niveau de **très fortes chaleurs le jour et la nuit** pendant au moins **trois jours consécutifs**. Le jour, les températures atteignent ou dépassent 34° et ne descendent pas sous 20° la nuit.

Plan canicule

Entre le **1er juin et le 31 août,** la ville déclenche son dispositif communal dès la vigilance orange « canicule » afin de limiter les conséquences pour les personnes vulnérables.

Prévention & protection

Les personnes particulièrement **vulnérables** face à la **canicule** ou au **froid** sont les **personnes âgées, malades ou sans domicile fixe, les nourrissons et les femmes enceintes**. Les personnes en bonne santé doivent elles aussi prendre des précautions de base, notamment les sportifs et les travailleurs exposés à la **chaleur** ou au **froid**.

S'inscrire sur le fichier des personnes vulnérables :

Consignes spécifiques canicule

● Que dois-je faire ?	
Se rafraîchir régulièrement	Personnes vulnérables : donner des nouvelles
✕ Ne pas faire	
Ne pas sortir aux heures chaudes 11h-21h	

INFO CANICULE 0800 066 666

Un épisode de **grand froid** dure **au moins deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. **Au Havre**, la vigilance est renforcée quand la **température descend à -5° C.**

Plan de viabilité hivernale

Entre le **1er novembre et le 31 mars,** la ville déclenche son dispositif communal dès la vigilance orange « grand froid » et/ou sur demande du préfet. Ce dispositif mobilise d'importants moyens humains et matériels, 24h/24 et 7j/7, afin d'assurer le maintien de la circulation en cas d'intempéries. Un équipement public est mis à disposition pour l'accueil des personnes sans domicile fixe.

Consignes spécifiques grand froid

● Que dois-je faire ?	
Se protéger du froid et de l'humidité	Chauffer et aérer le logement
✕ Ne pas faire	
Ne pas sortir pendant les heures froides	

PERSONNE ISOLÉE, SANS ABRI SAMU SOCIAL 115

Risque industriel

Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et les émanations toxiques.

Ce risque peut se manifester par un accident sur un site industriel stockant, utilisant ou produisant des matières dangereuses. Le Havre est particulièrement concernée par les risques industriels, de par la présence de sites classés SEVESO (dont 17 sites seuil haut, les plus à risque) sur la zone industrialo-portuaire (ZIP).

La ville du Havre est également concernée par les risques liés aux silos. Au contact d'une source de chaleur, une explosion importante peut survenir à cause des poussières inflammables, mais sur un périmètre qui reste limité.

Prévention & protection

Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques** (PPRT) de la ZIP du Havre, approuvé par l'État le 17 octobre 2016, constitue l'instrument essentiel de prévention par le biais d'une règlementation rigoureuse et d'un contrôle régulier des usines. En cas d'accident grave, le **Plan Particulier d'Intervention** (PPI), piloté par le préfet, organise les secours.

Périmètre PPI (30 août 2023)

Consignes spécifiques risque industriel

● Que dois-je faire ?			✕ Ne pas faire		
Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche	Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations. S'en éloigner	Écouter la radio et respecter les consignes des autorités	Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer	Ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle	Ne pas téléphoner et libérer les lignes pour les secours

CONSULTER LE SITE *lehavreseinemetropole.fr*

Transport de matières dangereuses (TMD)

Une matière dangereuse est une substance qui présente des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement. Des accidents peuvent arriver sur les différents modes de transport de ces marchandises.

Au Havre, le transport de matières dangereuses inflammables, explosives, toxiques ou radioactives a lieu par voies routières, ferrées, maritimes et fluviales ou par des canalisations.

Prévention & protection

Des **réglementations internationales** obligent les transporteurs à respecter certaines conditions pour le transport de ces marchandises (par exemple la fabrication des citernes et la formation des chauffeurs).

Les **plaques dangers des transports** indiquent le type et le code de danger ainsi que le type de produit.

Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte en communiquant ces numéros aux secours pour leur permettre de savoir précisément de quel produit il s'agit et comment intervenir.

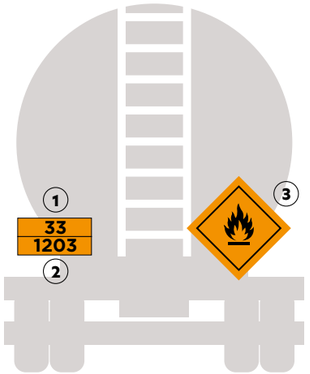

1. N° d'identification de danger
2. N° d'identification de la matière
3. Plaque étiquette de danger

	● Que dois-je faire ?			✕ Ne pas faire		
Consignes générales						

	● Que dois-je faire ?			✕ Ne pas faire	
Consignes spécifiques transport de matières dangereuses	S'éloigner de la zone d'accident	Alerter les secours	Rester confiné	Ne pas s'exposer aux produits chimiques	

Risques sanitaires

Un risque sanitaire peut être immédiat ou à long terme et représente un danger pour la santé des populations.

Parmi ces risques, on retrouve notamment les risques infectieux (contamination de la population) mais aussi les risques liés à la pollution de l'eau ou de l'air et les contaminations alimentaires.

Prévention & protection

Que faire en cas de risques sanitaires avérés ?

- Écouter et respecter les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation.
- Adopter les gestes simples qui vous sont recommandés.
- Respecter les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et animaux.
- En cas de symptômes, contacter votre médecin traitant ou le 15.

	● Que dois-je faire ?	
Consignes spécifiques épidémie		Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
		Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
		Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
		Éviter de se toucher le visage
		Respecter la distance avec les autres
		Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
		Porter un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

Déminage

Encore aujourd'hui, des engins explosifs, vestiges des bombardements subis par la ville lors de la seconde guerre mondiale, sont régulièrement découverts.

Parmi les nombreuses bombes lancées, certaines n'ont pas explosé à l'impact. Ces munitions présentent un risque important lors de toute manipulation, notamment pendant les chantiers.

Prévention & protection

Toute personne qui découvre un engin de guerre ou une munition doit respecter les consignes suivantes :

- Ne pas toucher ou déplacer l'objet.
- Éviter que d'autres personnes s'approchent de l'objet.
- Prévenir la police (17) ou les pompiers (18) et indiquer l'emplacement de l'objet.

Des opérations de déminage ont lieu régulièrement. Certaines nécessitent d'établir un périmètre de sécurité et d'évacuer les habitants pendant quelques heures.

Vigipirate

Relevant du Gouvernement, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Prévention & protection

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- **Développer** une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste.
- **Assurer** en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Conseils utiles en tant que citoyens :

- **Rester** vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- **Aider** le travail des services d'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- **Suivre** les consignes des services d'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

Plus d'informations sur
www.gouvernement.fr/vigipirate

Se préparer au cas où...

Savoir qu'un risque existe c'est bien, mais se préparer et être en mesure de pouvoir subvenir à ses besoins lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou si le gaz, l'électricité et l'eau courante sont coupés, c'est mieux...

Comment constituer un kit d'urgence ?

Dans un sac ou une valise facilement accessible, vous pouvez prévoir :

- **Un équipement pour se signaler auprès des secours :** sifflet, lampe torche, tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, gilets fluorescents.
- Une **radio à pile** pour s'informer.
- De l'eau, des aliments énergétiques **pouvant être consommés** facilement (barres énergétiques, fruits secs, conserves...), **un couteau multifonctions**, des aliments spécifiques (par exemple pour un bébé).
- **Une trousse de 1er secours** avec pansements, désinfectant, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains...
- **Les photocopies des papiers personnels :** carte d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille.
- Le **double des clés** de maison, de voiture.
- Quelques produits d'hygiène.
- Des vêtements chauds, des couvertures de survie.
- Quelques jeux ou livres pour occuper les enfants.

LIENS UTILES

Plan individuel de mise en sécurité (PIMS)

Ça s'est passé au Havre ...

Petite histoire des événements classés « risques majeurs » au Havre.

Inondation et submersion marine

22-25 novembre 1984
Inondation par submersion marine du front de mer et des quartiers du port.

04 juillet 2000
Inondation suite à de fortes pluies : toute la ville basse est recouverte de 40 cm à 1 m d'eau.

01 juin 2003
Inondation causée par le débordement des réseaux d'évacuation.

Tempête et vent violent

16 octobre 1987
Le vent atteint la vitesse de **180 km/h** au Cap de la Hève.

25 janvier 2020
Le vent atteint la vitesse de **172,8 km/h**.

25 septembre 2020
Une tornade de catégorie 1 (vent **entre 135 et 175 km/h**) issue d'une trombe marine atteint le front de mer et traverse la ville sur une distance d'environ 5,5 km.

Canicule

19 juillet 2022
Température la plus élevée relevée au Havre : **38,2°C.**

Grand froid

17 janvier 1985
Température la plus froide enregistrée au Havre : **-13,8°C.**

Accident industriel et transport de matières dangereuses (TMD)

07 octobre 1986
Fuite de styrène sur la zone industrielle (ATOCHEM). 29 personnes hospitalisées suite au nuage toxique qui atteint Le Havre.

30 janvier 2012
Incendie dans la centrale thermique du Havre qui n'a pas fait de victimes.

Déminage

05 avril 2016
Opération de déminage d'une bombe anglaise de 250 kg retrouvée sur la plage de Sainte-Adresse

27 juin 2017
Déminage d'un engin explosif de la seconde guerre mondiale sur la plage du Havre

31 juillet 2019
Opération de désamorçage d'une bombe de 220 kg retrouvée sur le chantier du stade Gagarine, dans le quartier du Grand Hameau

Informations utiles

Numéros d'urgence

112	Appel d'urgence européen
18	Pompiers
17	Police Nationale
15	SAMU
114	Appel d'urgence (pour les personnes sourdes et malentendantes)
115	Veille sociale (pour les personnes sans domicile fixe)
196	Secours en mer (pour personnes ou embarcations en détresse)

Numéros de service

02 35 19 45 45	Ville du Havre
02 35 22 25 25	Communauté urbaine
02 32 79 50 00	Préfecture de Seine-Maritime
0800 473 333	Urgence gaz et électricité
02 35 19 20 20	Police Municipale

S'informer

Météo France : **meteofrance.com**
Préfecture de Seine-Maritime : **seine-maritime.gouv.fr**
Mairie du Havre : **lehavre.fr**
Le Havre Seine Métropole : **lehavreseinemetropole.fr**
Vigilance inondations : **vigicrues.gouv.fr**
Qualité de l'air : **atmonormandie.fr**
Allo Industrie : **allo-industrie.com**
Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine : **ormes.fr**

Pour être informé en temps réel, consultez les réseaux sociaux.

leHavre

Mairie du Havre
1517, place de l'Hôtel de Ville
CS 40051 - 76084 Le Havre Cedex
Tél: 02.35.19.45.45

lehavre.fr

Ville du Havre - 2025 - Création : bdsa l'agence - Crédits photos : Philippe Bréard - Érik Levilly - AdobeStock.